

Technicien opérationnel de protection rapprochée

RNCP36155 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 4
Code(s) NSF	344t, 344
Formacode(s)	42812
Code(s) ROME	K2503
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	26/01/2022
Date d'échéance	26/01/2027

Certificateur(s)

ASPIS FORMATION · SIRET : 79851577100037

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Le technicien opérationnel de protection rapprochée a pour mission de protéger l'intégrité physique de la personne placée sous sa responsabilité et de faire face à toute atteinte à sa vie privée. Dans le respect de la réglementation en vigueur et d'exigences déontologiques fortes, il se doit de respecter les procédures de sécurité exigées par son employeur, qu'il s'agisse d'une entreprise de sécurité en protection rapprochée ou d'un service public en charge de la sécurité du personnel politique et des chefs d'États étrangers.

Travaillant seul ou en équipe, l'agent de protection rapprochée :

- assure la sécurité de personnalités politiques, médiatiques, sportives, de l'industrie du spectacle, de hauts fonctionnaires et de dirigeants d'entreprises en les accompagnant lors de déplacements privés ou professionnels ;
- joue le rôle de chauffeur de sécurité lorsque son contrat inclut la conduite des véhicules de ses clients.

Les titulaires sont amenés à mobiliser du matériel et des équipements spécifiques leur permettant d'assurer leur mission de protection.

ACTIVITÉS VISÉES

Gestion de la mission d'Agent de Protection Physique de Personnes en situation courante:

Préparer la mission: recueillir les informations et inventorier les moyens humains et matériels spécifiques; préparer les matériels et équipements spécifiques individuels; préparer les matériels collectifs; sécuriser : Actions de sécurisation et maintenir les compétences spécifiques;

Mettre en œuvre la mission en situation courante: mettre en sureté; appliquer les techniques opérationnelles en phases statique et dynamique propres aux dispositifs piétons ; appliquer les techniques opérationnelles en phases statique et dynamique propres aux dispositifs véhicules dans le convoi et communiquer au sein d'une équipe ;

Gestion de la mission d'Agent de Protection Physique de Personnes en situation dégradée:

Détecter la menace, une situation conflictuelle ou dangereuse;

Évacuer la personne à protéger;

S'interposer et riposter proportionnellement;

Alerter les services publics;

Gérer le stress;

Le secours à victime(s): les premiers secours et le secourisme tactique d'urgence

Préparer une opération de premiers secours tactiques : gérer les matériels de secourisme; maintenir et actualiser les techniques professionnelles de secourisme tactique;

Assurer la mission de secours tactique et d'assistance à la (aux) victime(s) : sécuriser le lieu et protéger les

personnes impliquées; exécuter un dégagement d'urgence ou l'extraction d'une (des) personne(s) victime(s); apprécier l'état de la (des) victime(s); alerter, réaliser les gestes de secours tactiques et surveiller l'état de la (des) victime(s) et mettre en condition pour l'évacuation.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Gestion de la mission d'Agent de Protection Physique de Personnes en situation courante

- recueillir les informations initiales et prévoir les moyens humains et matériels spécifiques adaptés;
- se munir et contrôler ses équipements spécifiques puis s'en équiper ;
- percevoir les matériels collectifs, contrôler leur opérationnalité et les charger ;
- reconnaître les itinéraires, repérer les lieux spécifiques et sécuriser les espaces réservés à la ou les personnes à protéger, dans le respect de la réglementation en vigueur;
- actualiser les compétences en respectant les périodicités et les contenus pédagogiques;
- valider les itinéraires et mettre en sûreté les espaces fréquentés par la ou les personnes à protéger en temps réel, dans le respect de la réglementation en vigueur;
- évoluer de façon discrète en appliquant les procédures et techniques professionnelles pedestres adaptées à la menace et à l'environnement en temps réel;
- surveiller ou positionner son véhicule de sécurité en fonction de son poste dans le convoi;
- garder la liaison permanente au sein de l'équipe de protection rapprochée en veillant à la clarté, à la concision et à la bonne perception du message, dans le respect des règles de transmission

Gestion de la mission d'Agent de Protection Physique de Personnes en situation dégradée

- observer et analyser en permanence le comportement des personnes et des foules;
- employer les techniques individuelles et/ou collectives d'évacuation;
- s'interposer et riposter de façon graduée et proportionnelle dans le cadre de la légitime défense, lors d'une évacuation de la (des) personnes menacée(s);
- transmettre un message d'alerte aux services publics adapté à la situation rencontrée avec les informations nécessaires et suffisantes ;
- comprendre les mécanismes du stress liés à l'activité professionnelle ;

Le secours à victime(s) : les premiers secours et le secourisme tactique d'urgence :

- préparer les équipements spécifiques en créant un kit de premiers secours tactique ;
- entretenir et actualiser ses compétences en secourisme tactique ;
- sécuriser la zone d'intervention ;
- procéder à un dégagement d'urgence ou à une extraction dans le respect des protocoles et des techniques professionnelles ;
- établir un « bilan d'urgence vitale » rapide de la (des) victime(s) ;
- transmettre un message d'alerte efficient, en respectant la trame ;
- réaliser les gestes de secours tactiques appropriés à l'état de la (des) personne(s) victime(s) ;
- surveiller l'état de la (des) victime(s) à intervalles réguliers.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

L'A3P titulaire de la certification «Technicien(ne) opérationnel(le) de protection rapprochée» peut travailler dans le secteur de la sécurité privée soit dans un service interne de sécurité d'une entreprise soit dans une entreprise privée en protection rapprochée qui propose ses services aux grands groupes industriels ou aux personnalités du secteur privé (PDG, personnels sensibles, lieux sensibles, célébrités, diplomates, politiques, milliardaires, journalistes, VIP...). L'état souhaite désengager les services de protection, des missions dites "secondaires", au profit du secteur de la protection rapprochée privé. Par conséquent, le marché du travail dans le secteur de la sécurité privée sera impacté et de fait, l'employabilité des agent(e)s de protection rapprochée augmentera.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Agent de protection physique des personnes
(A3P non armé)

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Le cadre législatif relatif à ce secteur d'activité :

1. La réglementation relative à l'agent de protection physique des personnes :

le Code de la Sécurité Intérieure (CSI: Livre VI – Titre Ier et Titre III, chapitre Ier) et les dispositions relatives ;
les dispositions du code pénal ; le code de procédure pénale ; le code civil et les réglementations en vigueur dans les pays européens et internationaux ;

2. La réglementation pour l'obtention de la carte professionnelle autorisant l'exercice d'une activité consistant à fournir des services de protection des personnes mentionnées au 3° de l'article 611-1 du CSI : l'arrêté du 27 février 2017 relatif à la formation continue des agents privés de sécurité, l'arrêté du 27 juin 2017 du Ministère de l'Intérieur portant cahier des charges applicable à la formation initiale aux activités privées de sécurité modifié par l'arrêté du 28 septembre 2018 et l'arrêté du 28 septembre 2018 modifiant l'arrêté du 1er juillet 2016 relatif à la certification des organismes de formation aux activités privées de sécurité et aux activités de recherches privées.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Élevée (4/5)
Facteurs principaux	Non-attractivité salariale, Intensité d'embauche, Inadéquation géographique
Salaire médian (mensuel)	1 700 €
Familles professionnelles (FAP)	T3X61 — Agents de sécurité et de surveillance · tension 4/5 (Élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	24 576
Jugés difficiles à recruter	48 %
Emplois saisonniers	23 %
Familles professionnelles (FAP)	T3X61 — Agents de sécurité et de surveillance

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Etre titulaire d'une carte professionnelle en cours de validité ou avoir obtenu l'autorisation préalable à la formation A3P, tous deux délivrées par le CNAPS;

Avoir satisfait à l'étude du curriculum vitae et à l'entretien de pré-stage, avec le Directeur de la formation ;

Lire, écrire et parler le français niveau B1 du Cadre européen commun de référence pour les langues, ;

Avoir un niveau scolaire 3 - nomenclature du décret n° 2019-14 du 8 janvier 2019 relatif au cadre national des certifications professionnelles (BEP ou CAP, ou équivalent).

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE, VAE

Le jury est composé, a minima, de deux personnes représentant les activités privées de sécurité concernées : 1 dirigeant d'entreprise ; 1 employé et 1 autre membre pouvant être de la profession, membre du collège salarié ou employeur et pouvant être issu de la sécurité publique, privée ou du domaine de la formation.

Base légale

Date de décision	26/01/2022
Durée de l'enregistrement	5 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	26/01/2027

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2020	7	0	86 %	—
2019	14	0	90 %	87 %

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS
RNCP24436

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/36155/>

Où se former

Formations référencées	1
Organismes	1
Régions couvertes	1
Prix indicatif	4 390 €
Durée	315 h

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	13
Parcours menés à terme	13
Taux d'achèvement	100 %
Période	08/2022 – 12/2025

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	26
Montant total engagé	99 851 €
Coût moyen par dossier	3 840 €
Durée moyenne	312 h
Période	05/2022 – 08/2026
France compétences	61 %
France Travail	22 %
Reste à charge titulaire	17 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.